



ARRETE N°78/2026
portant permission de voirie
Autorisation d'occupation temporaire du domaine public
par installation d'un échafaudage

Le Maire de Lapoutroie,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la demande de permission de voirie présentée le 16 juin 2026 par l'entreprise MOS COLOR Stéphane, en vue de l'installation d'un échafaudage sur le domaine public dans le cadre de travaux de façade réalisés au 74 rue du Général Dufieux à Lapoutroie ;
Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer l'occupation du domaine public communal afin d'assurer la sécurité publique et le bon ordre de la circulation ;

ARRETE

Art 1° : L'entreprise MOS COLOR Stéphane, sise 24 route de Colmar à ORBEY (68370) est autorisée à occuper temporairement le domaine public communal pour l'installation d'un échafaudage au droit de la propriété située – 74 rue du Général Dufieux.

Art.2 : Caractéristiques et durée de l'occupation :

L'emprise sur le domaine public devra être strictement limitée aux besoins du chantier et ne pas entraver la circulation des usagers au-delà de ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux.

La permission de voirie est accordée du 6 juillet au 5 août 2026.

Un accès piéton sera mis en place par la Commune de Lapoutroie afin de sécuriser le déplacement de ceux-ci.

Art 3 : La signalisation sera effectuée par l'entreprise MOS COLOR Stéphane. L'échafaudage devra être conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

Art.4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art.5° : Le responsable des services techniques, l'entreprise MOS COLOR Stéphane, la Brigade de gendarmerie de Lapoutroie sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sur le tableau officiel.

Lapoutroie, le 26 juin 2026

Le Maire,

Jean-Noël RAFFNER

